

Nathalie Perrin-Gilbert  
Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Conseillère Municipale  
Conseillère Communautaire

Lyon, le 26 février 2016.

Madame Sandrine Frih

Vice Présidente à la Métropole

Monsieur Jean-Paul Colin

Vice Président à la Métropole

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le Vice-Président,

Chers collègues,

Interpellée par des habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement sur leur obligation d'installer des compteurs relevables à distance (TLRV), j'ai questionné nos services. Il apparaît, après consultation de la Direction de l'Eau, qu'un abonné est en droit de refuser l'équipement de son compteur d'eau du dispositif de TLRV.

**Pourtant, cette non-obligation n'est pas claire dans la communication menée par les opérateurs.** Il me semble donc important que nous leur rappelions qu'aucune ambiguïté sur l'obligation d'installation ne doit être entretenue.

**Plus encore, des installations semblent avoir lieu sans accord des abonnés.** Ainsi, et pour exemple, les habitantes et habitants du 32, quai saint Vincent – Lyon 1<sup>er</sup>, ont écrit le 31 mars 2015 à la direction de Veolia Eau pour refuser cette installation et demander en outre des informations. Outre le fait qu'aucune réponse ne semble leur avoir été faite, ils ont reçu le 3 février 2016 un courrier les informant du passage d'un technicien pour intervention sur leur compteur, courrier auquel ils ont répondu le 16 février par une lettre rappelant leur opposition (cf. les échanges ci-joints).

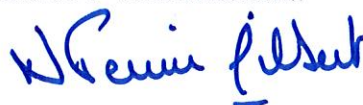
**Malgré le refus exprimé, l'entreprise est intervenue sur les compteurs d'eau ce jeudi 25 février. Les habitantes et habitants du 32 quai Saint Vincent demandent aujourd'hui la désinstallation par l'entreprise et je vous remercie par avance d'intervenir pour que celle-ci ait lieu, rapidement et bien sûr gratuitement.**

Pour conclure, **je souhaite qu'une communication officielle émanant de notre Métropole puisse être diffusée largement à nos concitoyens** pour faire le point sur ces installations et sur la possibilité pour chaque abonné d'accepter ou de refuser.

Vous remerciant par avance, je vous prie, d'agréer, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Vice-Président, Chers collègues, mes sincères salutations.

Nathalie Perrin-Gilbert,

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.



Copie : Ch. Debiesse - Direction de l'EAU.